



Etudiants sous visa « Mineur scolarisé » 1^{ère} demande de titre de séjour « Etudiant » Liste de pièces à fournir

Cette demande concerne les étudiants sous visa « Mineur scolarisé » devenus majeurs en France.

Liste des pièces justificatives :

- ✓ **Passeport :**
 - Page de votre passeport relative à l'état civil
 - Page avec le visa « Mineur scolarisé »
 - Page avec le tampon d'entrée en France

- ✓ **3 photos d'identité**

- ✓ **Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :**
 - Vous vivez dans une résidence étudiante (Maison St Bernard, St Laurent, résidences CROUS ou résidence étudiante privée) :
 - Attestation de résidence

 - Vous êtes locataire ou propriétaire :
 - Facture d'eau ou électricité ou gaz ou téléphone fixe ou mobile ou internet mentionnant votre nom
 - Ou bail de location (seulement issu d'un organisme agréé type régie – les documents entre particuliers ne sont pas acceptés)
 - Ou dernière quittance de loyer (seulement issue d'un organisme agréé type régie – les documents entre particuliers ne sont pas acceptés)

 - Vous vivez à l'hôtel :
 - Attestation de votre hôtelier
 - Ou facture du dernier mois



- Vous êtes hébergé chez un particulier [famille, ami...]
 - Attestation de votre hébergeant datée et signée. Voir PDF « (Modèle) Attestation d'hébergement FR-ENG ».
 - Sa carte d'identité [si Français ou Européen] ou carte de séjour en cours de validité
 - Justificatif de domicile de moins de 6 mois à son nom

✓ **Certificat de scolarité ou certificat de préinscription auprès de votre établissement d'enseignement supérieur**

Attention : Si vous fournissez une attestation de préinscription/d'inscription, sachez que vous devrez obligatoirement fournir un certificat de scolarité pour obtenir la validation de votre demande de carte de séjour « Etudiant ».

Si votre cursus à l'UCLy comprend une mobilité européenne : vous devez également fournir une attestation de votre faculté/école/institut justifiant que votre cursus comporte une mobilité au sein de l'Union Européenne.

✓ **Ressources financières :**

Attention : les relevés mensuels de compte bancaire ne sont pas valables.

- Vous recevez de l'argent d'un parent/d'une autre personne :
 - Attestation bancaire de cette personne justifiant de la programmation de virements réguliers vers votre compte, à hauteur de minimum 615€/mois
 - **Ou** Attestation sur l'honneur de versement des sommes permettant d'atteindre le montant requis de 615€/mois. Voir PDF « (Modèle) Attestation de prise en charge FR-ENG ».
 - Passeport/carte d'identité du tiers
- Vous êtes salarié :
 - Fiches de paie des 3 derniers mois
- Vous avez vos propres économies :
 - Attestation bancaire de solde créditeur suffisant. Le solde doit être de minimum 6.150€ pour une année.



○ Vous avez une bourse :

- De votre pays d'origine : veuillez fournir une attestation de bourse de l'organisme payeur du pays d'origine précisant le montant et la durée de la bourse
- Du gouvernement français ou bénéficiaire de programmes européens : veuillez fournir l'attestation de bourse.